

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 11 août 2021 à 20H30**

Absents : Monsieur Alexandre OULION et Madame Emilienne PRALONG, conseillers municipaux.

Madame PRALONG donne pouvoir à Roselyne BEYSSAC, maire.

Madame Ginette GALLET-ALLAIN est nommée secrétaire de séance

**Création d'un emploi permanent :**

Madame le Maire rappelle que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. Il appartient donc à la commune de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

Elle indique que l'emploi d'aide maternelle est justifié par un besoin permanent au sein de l'école et propose de pérenniser le poste occupé actuellement par un contrat à durée déterminée. Cet emploi correspond au grade d'adjoint technique territorial, indice brut 357/IM334 correspond au 3ème échelon du grade d'adjoint administratif.

La durée hebdomadaire de service afférente est fixée à 26 heures annualisées..

Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal de créer l'emploi décrit ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 et par conséquent de rectifier le tableau des effectifs à compter de ce jour.

Le conseil municipal après en avoir délibéré propose à l'unanimité de créer le poste décrit ci-dessus, de modifier le tableau des effectifs comme ci-dessous et d'inscrire les crédits prévus à cet effet au budget.

- 1 secrétaire de mairie à temps non complet de 32 heures par semaine
- 1 adjoint technique territorial de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet de 30 heures hebdomadaires,
- 3 adjoints techniques territoriaux de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet de 19, 26 et 27 heures.

Inscrire les crédits prévus à cet effet au budget.

**Adhésion au service de remplacement du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale :**

Madame le Maire informe le conseil municipal que la secrétaire est en arrêt maladie depuis le 17 juillet et jusqu'au 17 septembre 2021. Afin de pallier cette absence, elle propose de faire appel au service de remplacement du centre de gestion.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité autorise Madame le maire à faire appel en cas de besoin au service de remplacement du centre de gestion durant la durée de son mandat.

### **Affaires diverses :**

Madame le maire fait part au Conseil municipal des réclamations concernant l'état du cimetière, les agents ne pouvant plus utiliser de désherbant l'herbe envahit les allées, une réflexion est engagée concernant l'engazonnement des allées ou la mise en place d'enrobé.

Virginie Lannoy fait état d'un problème de stationnement devant l'épicerie « Les Paniers de la Bolène ». Ces places sont parfois occupées par des véhicules en stationnement permanent empêchant les clients à mobilité réduite se garer devant l'épicerie. Il est proposé un stationnement minute pour réguler le stationnement.

Serge Gibert évoque un problème avec le patron du bar le « Millésime » qui, aux dires de clients, ne respecte pas les mesures sanitaires et notamment le port du masque. La mairie ainsi que la gendarmerie sont intervenues à plusieurs reprises pour rappeler les consignes sans résultat.

Serge propose par ailleurs, en 2022, de marquer les 100 ans du monument aux morts et d'y associer les écoles et les associations. Elisabeth Girard chargé de la « défense » se chargera de ce projet.

La prise en charge du fuel de l'église par la mairie a été débattue, à l'unanimité des membres du conseil il est proposé de laisser cette charge à l'évêché comme cela se pratique sur plusieurs communes du département.